

1. DESCRIPTION DE LA DEMANDE

LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Identité

Dénomination : Wolf Project

Forme juridique : SAS

Adresse du siège social : Le four à Chaux, Route des Quenoux, 45620 Cerdon

Nom et qualité du signataire de la demande : Anne Frézard
Capacitaire loup et directrice de la SAS (SIRET 87855258700015) ;
Adresse : Le four à Chaux, routes des Quenoux, 45620 Cerdon

Localisation de l'établissement

Le Four à Chaux, 45620 Cerdon du Loiret.

Rubrique de la nomenclature ICPE

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation d'exploiter de Wolf Project au titre de la réglementation établie par le code de l'environnement :

- Articles L.413-1 à L.413-5 et articles R.413-1 à R.413-50 et leurs textes d'application : articles relatifs à la réglementation sur la détention d'animaux sauvages en captivité,
- Articles R.511-1 à R.511-10, articles R.512-1 à R.512-46, R.512-68 à R.512-80, articles relatifs à la réglementation des installations classées.

Wolf Project relève des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées :

Rubrique	Dénomination	Volume d'activité	Seuil	Classement
2140	Animaux d'espèces non domestiques (installations fixes et permanentes de présentation au public)	Présence	6	Autorisation
2221	Préparation ou conservation alimentaires d'origine animale	12kg/jour	400 kg stockés	Non classé

Nature et volume des activités :

6 loups seront maintenus dans un enclos de 4200 m² au sein de la propriété à des fins d'observation dans le cadre de séminaires et dans un second temps de recherche scientifique. Un séminaire aura lieu une à deux fois par semaine de mars à octobre. La nature et le volume des suivis de comportement dans le cadre de recherche scientifique sont encore à définir.

Capacités techniques et financières

L'investissement global est de l'ordre de 100 000 €. Cette somme couvrira les installations animalières, le matériel nécessaire à l'élevage, et le matériel nécessaire aux séminaires. Le chiffre est le résultat de devis obtenus et d'études de prix.

Cet investissement sera réalisé à l'aide des fonds propres de Anne Frézard, qui a déjà investi près de 10 000 euros pour les études et expertises demandées.

Anne Frézard possède en effet un capital mobilier et immobilier nécessaire et suffisant à cette entreprise.

L'intérêt de l'emprunt sera toutefois étudié avec le conseiller bancaire de Anne Frézard et celui de Wolf Project une fois l'autorisation d'ouverture obtenue. Le conseiller bancaire de Wolf Project, directeur de l'innovation au CIC Jean-Louis Basquin (tel. 06.18.09.64.32, e-mail: jeanlouis.basquin@cic.fr) précise que l'emprunt pourra être étudié une fois l'autorisation obtenue.

Les dépenses annuelles maximales de fonctionnement, hors salaires, sont estimées au maximum à près de 26 000 €. Certains postes de dépenses sont majorés dans le tableau suivant afin de faire face aux éventuelles augmentations et aux imprévus.

Intitulé	Coût
Eau et assainissement	804 €
Energie et électricité	1 200 €
Carburant	600 €
Taxes foncières	1 092 €
Comptable	804 €
Alimentation loups	12 192 €
Fournitures d'entretien, d'équipement, administratives, vêtements de travail	996 €
Entretien de terrain et maintenance	3 000 €
Assurance pro	996 €
Télécommunications	600 €
Ordures ménagères	600 €
Services banque	120 €
Aide juridique	396 €
Déplacements	480 €
Marketing	1 992 €
Total	25 872 €

Concernant la mise en sécurité et l'entretien des installations. Les travaux seront garantis de manière décennale. Tout dégradation des installations le temps de cette garantie sera prise en charge par l'entreprise chargée de la fourniture et de la pose des matériaux.

Les coûts d'entretien et de mise en sécurité des clôtures comprennent du débroussaillage, de petits travaux de maintenance (changement de piquets par exemple, changement des batteries des caméras de surveillance) et ce coût est prévu dans la ligne maintenance de ce tableau.

La mise en sécurité du personnel comprend l'achat de vêtements de travail, de petits matériel (répulsif pour les tiques, désinfectant, de cartouches de gaz pour le fusil hypodermique. Ces coûts sont prévus dans les lignes vêtements de travail et fourniture de petit équipement. Ce coût de fonctionnement est programmé sur la durée de vie des animaux, à savoir 15 ans.

Préambule

Anne Frézard est titulaire du certificat de capacité pour la présentation au public de l'espèce *Canis lupus* depuis 2009. A ce titre, elle a géré notamment l'élevage des loups du Parc Argonne Découverte dans les Ardennes depuis 2010, parc qu'elle a dirigé depuis 2008. Auparavant, elle a travaillé au parc animalier de Ste Croix en Moselle où elle assurait notamment le suivi du comportement des loups d'Europe et arctiques ainsi que les missions de vulgarisation scientifique. Elle y travaille à nouveau en tant que formatrice et consultante. Elle a soutenu une thèse en 2002, à la faculté de Tours sous la direction de Gille le Pape, thèse portant sur le loup captif : le loup (*Canis lupus lupus*), de la connaissance du monde propre à l'amélioration des conditions de captivité.

Irina Andryushchenko-Basquin est psychologue depuis 1997. Elle a pu développer ses compétences dans divers contextes : dans le cadre d'entreprises privées, dans l'enseignement, en libéral et dans le cadre associatif en médiation animale. Elle est formée également en zootechnie (diplôme d'Etat obtenu en Russie) et à l'éthologie (Diplôme DE de l'ENVA). Aujourd'hui elle est présidente de l'association de médiation animale « 4 Pattes Tendresse », créée en 1994.

En 2023, le chiffre d'affaires estimé pour la société Wolf Project (créée en 2019), sera de 22 000 €, et ce, avant la mise en place des installations à Cerdon.

Plan d'affaires

Les retours des participants sur les événements organisés au Parc Argonne Découverte en 2020 et 2021 sont très convaincants. Nous avons déposé une demande d'autorisation d'ouverture de notre propre structure (en cours d'instruction depuis janvier 2021), en espérant qu'à partir de 2023 nous commencerons à toucher notre cible principale : les entreprises françaises et, ensuite, internationales. A ce stade, le projet est prêt pour le lancement, et conditionné par l'autorisation d'ouverture.

1. Le marché

- Nature et tendance du marché

En 2019, les entreprises et institutions ont organisé 380 000 événements en France métropolitaine. Parmi eux, on compte 54 % de séminaires, 20 % de soirées d'entreprise, 13 % d'événements de communication externe, et 10 % de conventions et assemblées générales.

Selon des experts du marché du MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions/Events orientés exclusivement entreprises), depuis la rentrée 2022, après 2 ans de baisse due à l'épidémie de covid-19, "la reprise a été très forte et très rapide".

Après deux années de la crise sanitaire, les employeurs redoublent d'efforts pour tenter de ressouder le collectif. Autre phénomène notable : la côte grandissante de destinations nature. En région parisienne, le zoo de Thoiry (Yvelines), a bénéficié de cet effet.

Delphine Porcher, cofondatrice de la plateforme de réservation Séminaire Collection, confirme : On nous demande de plus en plus de sortir des lieux impersonnels qui manquent de chaleur. Il y a ce besoin de se retrouver dans un environnement différent, un peu comme à la maison, avec de grand canapé qui favorise le travail créatif, par exemple".

Ainsi, nous évaluons notre offre comme compétitive pour des entreprises situées en IDF et Centre-Val de Loire. Une petite structure d'accueil située dans un cadre verdoyant, un parc à loup ouvert uniquement pour les participants, une équipe pluridisciplinaire expérimentée : nous proposons une offre unique sur le marché français actuel.

Notre offre peut se résumer ainsi : Notre offre peut se résumer ainsi : ***Contenu unique, construit au carrefour des sciences ; expériences exceptionnelles proposées aux participants ; accueil au milieu de la nature solignote.***

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de notre propre structure d'hébergement. Au démarrage du projet, nous comptons sur des offres en place (hôtellerie locale). Des partenariats avec des producteurs et associations locales sont prévus afin de promouvoir la ruralité.

- Clientèle ciblée

Notre clientèle principale sont des moyennes entreprises, des start-ups et des collectivités locales situés principalement en IDF et dans la région Centre Val de Loire, cherchant à améliorer la Qualité de Vie au Travail de leurs salariés via des événements organisés en off site (hors des locaux de l'entreprise).

Selon le rapport "Le marché des séminaires d'entreprise en France", publié par l'agence Businesscout en février 2023 :

- Les séminaires ayant un nombre de participants entre 0 et 50 personnes (notre cible) représentent 18 % du marché de 52 millions de participants en 2019.
- Le contenu proposé en tant que critère du choix attire 50% de participants français, pour des participants étrangers ce chiffre monte à 82%.

- 80% de participants préfèrent organiser leur événement par eux-mêmes, et seulement 20% se tournent vers une agence spécialisée.
- Concernant la répartition des événements d'entreprise par type d'événement, les séminaires représentent 54% d'événements.

Il existe différentes formes de séminaires, d'un à plusieurs jours, et plusieurs formes d'objectifs sont combinables :

- Séminaires d'intégration de nouveaux collaborateurs afin qu'ils apprennent à se connaître en dehors du travail.
- Séminaires de formation : soit afin de mettre à niveau de nouveaux arrivants pour leur faire acquérir de nouvelles compétences, soit afin de renforcer les compétences d'anciens collaborateurs.
- Séminaires de management : rassemble les managers afin d'améliorer leur capacité à gérer et encadrer des équipes.
- Séminaires de direction : réunir les cadres afin qu'ils puissent prendre des décisions ensemble dans un cadre différent, réfléchir aux enjeux de l'entreprise, ou bien faire un bilan de l'activité.
- Séminaires de travail : les réunions de travail destinées à améliorer l'esprit d'équipe et à travailler sur des points à forts enjeux dans l'entreprise, sont couplées avec des moments de détente.
- Séminaires spécifiques à certains départements : par exemple, séminaires de commerciaux afin de fédérer la force de vente et de travailler ensemble face aux défis relevés par les différents collaborateurs.
- Séminaires de motivation : des coachs peuvent être engagés afin d'améliorer la productivité et la motivation des collaborateurs
- Séminaires de cohésion ou de "team building" : améliorer la cohésion, le bien-être entre les collaborateurs ainsi que l'esprit d'équipe.

Agence "Label Expérience" nous informe sur les nouvelles tendances des séminaires d'entreprise. **La tendance actuelle : des séminaires courts et à moins de 3h du lieu de travail des employés.**

Selon Label Expérience, les entreprises cherchent un lieu accueillant et atypique. Les employés doivent se sentir à l'aise, l'événement doit les déstresser et ils doivent se sentir comme à la maison. Le lieu doit répondre aux normes écologiques et privilégier le Made in France. Il faut pouvoir personnaliser le lieu afin d'éviter de se retrouver dans un endroit aseptisé. Les repas proposés doivent être variés pour répondre à la demande des employés (végan, végétarien, sans gluten, etc.).

- Concurrence

Nos concurrents les plus similaires au niveau de la conception des lieux d'accueil sont des parcs animaliers qui offrent aux entreprises un cadre "nature" de rencontres collaboratives. Le zoo de Thoiry, situé à 73 km du cœur de Paris, est notre grand concurrent de ce point de vue. Ce parc offre aux entreprises un cadre complet d'organisation des événements

d'entreprise, hébergement inclus. D'autres structures similaires se trouvent assez loin de Paris : le parc de Beauval à 230 km, et le Parc de Sainte Croix à 415 km. L'accès à ces deux parcs est compliqué en transport en commun (TGV), car nécessite un trajet supplémentaire en voiture.

Nos concurrents les plus similaires au niveau du contenu sont des coachs/consultants indépendants, ainsi que des cabinets de coaching/consulting. Une étude récente qui a été menée auprès de plus de 1 800 professionnels du coaching par l'Observatoire des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'évènement, a constaté que ce marché connaît une croissance forte estimée à 10% sur l'année 2021 et qui ne cesse de s'accélérer. Les PME/TPE/Startups représentent 31% de clients de coachs, personnes physiques professionnelles 24%, grandes entreprises 21%, associations 9%, ETI 7%, fonction publique étatique 5% /territoriale 3%/hospitalière 1% : la grande diversité des clients atteste là encore de la démocratisation du coaching.

Avec un chiffre d'affaires estimé à 750 M€ pour le coaching professionnel, le marché des métiers de l'accompagnement sort de son statut de « tendance émergente » et constitue désormais un marché installé fort de 15 000 coachs professionnels.

2. Stratégie de l'entreprise

Nous avons déjà créé un site internet, ainsi que des pages/profils sur des réseaux sociaux tels que facebook, instagram, youtube, linkedin. La première année d'exercice sera consacrée au travail de référencement auprès des moteurs de recherche (SEO), des investissements en SEA (Google Ads) pour créer une vraie visibilité sur les marchés b2b et b2c. Etant donné que le développement de sa propre clientèle sur ce marché est un travail de longue haleine, nous comptons nous mettre sur des plateformes connues et spécialisées en organisation des évènements d'entreprises :

- Séminaire Collection : plateforme de mise en relation directe entre des lieux de séminaire et des organisateurs d'événements pour la location de salle de réunion atypique.
- Rêvez d'ailleurs : propose des lieux singuliers pour différents événements d'entreprise, avec des formules clés en main ou de simple location.
- Agence Lully : agence spécialisée sur la création d'événements impactant afin de mettre en valeur l'identité de l'entreprise.
- Séminaire.com : agence événementielle spécialisée dans l'organisation de séminaires d'entreprise, incentives, conventions, team building et voyages professionnels pour les entreprises.
- Aleou : guide de lieux pour événements professionnels.

Nous proposerons à des cabinets de consulting/coaching, en contrat de sous-traitance, nos offres/thèmes uniques pour leurs clients. Nous proposerons à notre propre réseau professionnel des offres de lancement à 40-50% de réduction afin de les peaufiner et d'obtenir du visuel/des avis pour pouvoir mieux communiquer sur nos offres. Nous proposerons des stages de bien-être b2c (yoga, voyages sonores et méditations, stages autour du loup en éthologie, médiation animale, éthologie) dans le même objectif de se faire connaître auprès du grand public. Nous proposerons des partenariats aux structures similaires à la nôtre situées dans d'autres régions de France dans ce même objectif.

Par ailleurs, une autre entreprise que nous avons enregistrée en 2023, Flow Project, assurera une permanence des concerts de musique méditative, concept testé et approuvé en été 2023 au Parc animalier Sainte-Croix lors des Nuits du loup, événements organisés par le Parc.

Ces 6 axes représentent notre stratégie pour la première année d'exercice.

- **Plan marketing**

Le plan marketing sera en cohérence avec notre stratégie de développement et va consister en diffusion de nos offres (contenu/visuel) auprès de nos partenaires, notre réseau professionnel et des clients potentiels. Tous les fondateurs disposent des réseaux solides auprès desquels nous allons communiquer régulièrement sur nos offres et notre activité.

Le placement de nos offres sur les plateformes MICA nous permettra de gagner en visibilité immédiatement. Des conférences proposées pour des événements/salons/webinars organisés par nos partenaires et nous-mêmes nous permettront de nous faire connaître en tant que consultants/coachs ayant une approche unique.

Nous allons structurer notre offre avec différentes formules financières afin de pouvoir toucher plusieurs types de structures, avec chacun leur budget respectif.

Nous allons travailler notre stratégie de référencement web afin d'avoir du trafic « organique » sur notre site web et proposer des stages b2c via des réseaux sociaux et des plateformes « de courtage ».

- **La politique de prix**

En b2b : Selon des estimations publiées sur le web en 2022-2023 (p.ex. par l'agence Startnplay), les enveloppes budgétaires à prévoir pour l'intervention d'un conférencier d'entreprise, en commençant par les plus « abordables », sont « entre 2000 et 4000 euros, avec une personnalité peu connue et peu présente dans les médias, néanmoins elle dispose d'une expertise pointue sur un ou plusieurs sujets ». On considère ce prix comme cohérent avec notre profil.

A titre d'exemple, le cabinet de consulting/coaching Brixx situé dans le 59, propose des conférenciers pour une animation entre 1h30 à 3 heures à partir de 2 400€ HT.

Nous partons donc du principe que les honoraires de 3000 euros sont justifiés pour une intervention de 1 journée complète, 1500 € pour mi-journée.

Ainsi, notre politique de prix sera construite autour de cette valeur :

- Une prestation (animation, conférence interactive) entre 1h30 et 3h « hors site » : entre 1200 et 1500 € ;
- Une prestation d'une journée « sur site » : 2800-3000 € + frais de déjeuner à la hauteur de 25 € par personne, 12 personnes maximum ;

- Une animation de 1,5 jours « sur site » : 3000-3200 € + frais de déjeuner et dîner à la hauteur de 50 € par personne, 12 personnes maximum.

En exemple, un séminaire de 1,5 jours avec 10 participants sur site sera chiffré à 3600 € hors hébergement et transport.

Il s'agit là de prix de démarrage, qui seront augmentés en fonction du marché et de la notoriété.

En b2c : Le prix moyen actuel d'une journée de stage sans hébergement est de 150 € ou 170 €, collation comprise. Nous allons pratiquer un tarif Early Bird pour ceux qui achètent leur stage 60 jours à l'avance. A titre d'exemple de tarification, nous avons proposé au Parc animalier de Sainte Croix nos services d'animation pour le marché B2C. Les places sont vendues au prix de 250 € par personne pour trois soirées durant l'été 2023.

- **La politique de communication**

Des publications hebdomadaires sur tous les réseaux sociaux avec du contenu/visuel attractif : par exemple, des vidéos des loups, des textes explicatifs, des textes consacrés au développement personnel, des méditations dans la nature/avec des loups etc. Une caméra(s) sera installée dans l'enclos ce qui permettra aux utilisateurs de suivre la vie de la meute en réel. La presse locale et nationale sera sollicitée régulièrement afin de créer un dossier de presse.

La newsletter avec des produits/conseils/informations sera envoyée une fois par mois aux personnes inscrites via le site. Des articles sur le développement personnel seront publiés régulièrement dans le blog du site et sur les réseaux sociaux. Des informations sur des nouveaux produits seront communiquées à tout le réseau professionnel à la date de leur sortie. Des réductions seront affichées sur la première page du site (au moins 4 fois par an et communiquées via le mailing).

- **La politique de distribution**

En circuit direct, nous vendrons nos produits directement aux clients en s'appuyant sur notre réseau professionnel et personnel, ainsi que sur les publicités sur des réseaux sociaux. En circuit court, les ventes seront effectuées via des plateformes et des consultants. Le circuit long n'est pas applicable à notre marché.

3. Installations et équipements

Les installations et équipement nécessaires au bon démarrage/fonctionnement du projet sont les suivants :

- Un enclos pour les loups, équipé à l'intérieur et à l'extérieur des moyens d'observation directs et indirects (baie vitrée, emplacements pour les participants, caméras)

- Des équipements propres au parc animalier : chambres froides négative et positive, équipement de cuisine, moyens de capture etc.
- Des équipements pour la salle de séminaire et accueil des participants : grand écran, équipements cuisine etc.

4. Montage juridique

La société Wolf Project a été créée en octobre 2019 sous forme d'abord de SAS, puis de SASU. Anne Frézard est devenue associée en mars 2023 et l'adresse du siège est enregistré à Cerdon.

5. Tableaux financiers

- **Les fonds propres**

Nom	Lancement	Date	Année 1	Année 2	Année 3
Irina Basquin		05/10/2023	10 000 €		
Anne Frézard	10 000 €				

- **Les emprunts (le principe de l'emprunt est étudié et présenté ci-dessous quand bien-même il n'est pas actuellement retenu comme mode de financement des investissements)**

Montant	Taux	Périodicité	Durée	Début
80000 €	0,72%	Mensuelle	82 mois	05/10/2023

- **Les investissements**

Nom	Type	Montant	Tva	Acquisition	Amort.
Enclos et matériel	Matériel	80 000 €	20%	05/10/2023	6 an(s)

- **Les frais de fonctionnement (hypothèse « sans aucune réduction »)**

Nom	Tva	Année 1	Année 2	Année 3
Eau et assainissement	5,5%	804 €	804 €	804 €
Energie et électricité	5,5%	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Carburant	20 %	600 €	600 €	600 €
Taxes foncières	20 %	1 092 €	1 092 €	1 092 €
Comptable	20 %	804 €	804 €	804 €
Alimentation loups	5,5%	12 192 €	12 192 €	12 192 €
Fournitures d'entretien, d'équipement, administratives, vêtements de travail	20 %	996 €	996 €	996 €
Entretien de terrain et maintenance	20 %	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Assurance pro	7 %	996 €	996 €	996 €
Télécommunications	20 %	600 €	600 €	600 €
Ordures ménagères	10 %	600 €	600 €	600 €
Services banque	20 %	120 €	120 €	120 €
Aide juridique	5,5%	396 €	396 €	396 €
Déplacements	0 %	480 €	480 €	480 €
Marketing	5 %	1 992 €	1 992 €	1 992 €

- **Les produits**

Séminaires btb

Taux de TVA : 20 % prix de vente unitaire : 3 500 €

Coût de la matière première (par produit) : 200 €

Coût de la sous-traitance (par produit) : 0 €

Nombre de jours de stock moyen : 0 jour(s)

Nombre de jours en cours de production : 0 jour(s)

Nombre de jours de délai paiement client : 30 jour(s)

Nombre de jours de délai paiement fournisseurs : 0 jour(s)

Volume / Mois	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep
Volume pour 2023			1	1		1	1	1	1	1		1

Volume pour 2024	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Volume pour 2025	1	1	1	2	2	1		2	2	1	1	1

Stages b2c

Taux de TVA : 20 %

Prix de vente unitaire : 1 700 €

Coût de la matière première (par produit) : 100 €

Coût de la sous-traitance (par produit) : 0 €

Nombre de jours de stock moyen : 0 jour(s)

Nombre de jours en cours de production : 0 jour(s)

Nombre de jours de délai paiement client : 0 jour(s)

Nombre de jours de délai paiement fournisseurs : 0 jour(s)

Volume / Mois	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep
Volume pour 2023	2	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	2
Volume pour 2024	2	1	2	2	1	2	2	2	2	2	1	2
Volume pour 2025	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2

- **Compte de résultat**

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires (1)	56900 €	77700 €	95000 €
dont Séminaire btb	28000 €	42000 €	52500 €
dont Stage b2c	28900 €	35700 €	42500 €
Variation de stock de produits finis (2)			

Achat de production (3)	3300 €	4500 €	5500 €
dont Achat de Matières Premières	3300 €	4500 €	5500 €
Marge sur production (4) = 1 + 2 – 3	53600 €	73200 €	89500 €
Consommations intermédiaires (5)	25872 €	25872 €	25872 €
dont Eau et assainissement	804 €	804 €	804 €
dont Energie et électricité	1200 €	1200 €	1200 €
dont Carburant	600 €	600 €	600 €
dont Taxes foncières	1092 €	1092 €	1092 €
dont Comptable	804 €	804 €	804 €
dont Alimentation lousps	12192 €	12192 €	12192 €
dont Fournitures d'entretien, d'équipement, administratives, vêtements de travail	996 €	996 €	996 €
dont Entretien de terrain et maintenance	3000 €	3000 €	3000 €
dont Assurance pro	996 €	996 €	996 €
dont Télécommunications	600 €	600 €	600 €
dont Ordures ménagères	600 €	600 €	600 €
dont Services banque	120 €	120 €	120 €
dont Aide juridique	396 €	396 €	396 €
dont Déplacements	480 €	480 €	480 €
dont Marketing	1992 €	1992 €	1992 €
Valeur Ajoutée (6) = 4 – 5	27728 €	47328 €	63628 €
Autres charges (7)	1062 €	1781 €	2379 €
dont Autres subventions			
dont Impôts et Taxes	1062 €	1781 €	2379 €
dont Salaires			
dont Charges sur salaires			
Excédent brut d'exploitation (8) = 6 – 7	26666 €	45547 €	61249 €
dont Dotation aux amortissements et aux provisions (9)	13333 €	13333 €	13333 €
Résultat d'exploitation (10) = 8 – 9	13333 €	32214 €	47916 €
Résultat financier (11)	-538 €	-455 €	-372 €
dont Intérêts sur emprunt	-538 €	-455 €	-372 €
Résultat courant (12) = 10 + 11	12795 €	31758 €	47544 €

Impôts sur les sociétés avant crédit d'impôt (13)	1919 €	4764 €	8859 €
Total des crédits d'impôt (14)			
dont crédit d'impôt			
dont report de crédit impôt			
Impôts sur les sociétés à payer (15) = 13 – 14	1919 €	4764 €	8859 €
Résultat de l'exercice (16) = 12 – 15	10876 €	26995 €	38685 €
Capacité d'autofinancement (17) = 16 + 9	24209 €	40328 €	52018 €

- **Plan de financement**

	Année 1	Année 2	Année 3
Ressources externes	124209 €	40328 €	52018 €
Irina Basquin	10000 €		
Anne Frézard	10000 €		
CIC	80000 €		
Subvention d'investissement			
Capacité d'autofinancement	24209 €	40328 €	52018 €
dont Dotation aux amortissements et aux provisions	13333 €	13333 €	13333 €
dont Résultat net	10876 €	26995 €	38685 €
Emplois	93796 €	12712 €	12504 €
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	80000 €		
Immobilisations financières			
Remboursement emprunt(s)	11463 €	11546 €	11629 €
Variation du BFR	2333 €	1167 €	875 €
Variation de la trésorerie	30413 €	27616 €	39514 €
Trésorerie de fin de période	30413 €	58028 €	97542 €

- **Prévisionnel de trésorerie**

	Oct 2023	Nov 2023	Déc 2023	Jan 2024	Fév 2024	Mars 2024	Avr 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juil 2024	Août 2024	Sep 2024
Recettes	104 080€	2040€	2040€	20919€	6240€	2040€	8 280€	8 280€	8 280€	6240€	6240€	4080€
Irina Basquin	10 000€											
Anne Frézard	10 000€											
CIC	80 000€											
Subvention d'investissement												
Autres subventions												
Chiffre d'Affaires	4 080 €	2 040€	2 040€	6 240€	6 240€	2 040€	8 280€	8 280€	8 280€	6 240€	6 240€	4 080€
Remboursement de TVA				14 679€								
Dépenses	99 602€	3 482€	3 722€	3 722€	3 482€	3 722€	5 504€	3 842€	3 842€	7 004€	3 482€	3 842€
Immobilisations Incorporelles												
Immobilisations Corporelles	96 000€											
Immobilisations Financières												
Achats de Production	240 €	120 €	360€	360 €	120 €	360 €	480 €	480 €	480€	360 €	120 €	480 €
Frais de fonctionnement	2 362 €	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€	2 362€
dont Eau et assainissement	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €
dont Energie et électricité	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €
dont Carburant	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
dont Taxes foncières	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
dont Comptable	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
dont Alimentation loups	1 072 €	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072€	1 072 €

dont Fournitures d'entretien, d'équipement, administratives, vêtements de travail	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
dont Entretien de terrain et maintenance	300 €	300€	300€	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300€	300 €	300€	300 €
dont Assurance pro	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €	89 €
dont Télécommunications	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
dont Ordures ménagères	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €
dont Services banque	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
dont Aide juridique	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €
dont Déplacements	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
dont Marketing	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €
Salaires												
Organismes sociaux												
Remboursement emprunt(s)	1 000 €	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€

	Oct 2023	Nov 2023	Déc 2023	Jan 2024	Fév 2024	Mars 2024	Avr 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juil 2024	Août 2024	Sep 2024
Paiement de TVA							1 661€			3 281€		
Trésorerie nette	4 478€	3 035€	1 353€	18 549€	21 307€	19 625€	22 401€	26 839€	31 277€	30 513€	33 271	33 508€

Nature de l'eau utilisée :

- Pour l'abreuvement du personnel et des séminaristes : eau en bouteille et fontaine
- Pour l'abreuvement des animaux : eau du forage qui alimentera l'abreuvoir après traitement et eau de pluie qui alimentera la mare.

Collecte des déjections animales

La quantité de déjection est similaire à celle de canidés de la même taille, de l'ordre de 300gr de déjections produites par jour et par individu.

Les excréments des animaux, considérés comme des « déchets putrescibles » peuvent être éliminés avec les ordures ménagères. Bien évidemment, ces déchets doivent être mis dans un sac poubelle étanche et résistant pour faciliter le travail du collecteur.

Mais nous comptons mettre en place un système de compostage des déjections. On veillera alors à utiliser plusieurs composteurs de taille moyenne : La transformation des déjections en compost sera plus rapide si les produits à composter sont aérés régulièrement et si on y ajoute d'autres déchets (du type gazon), ainsi qu'un activateur spécifique.

Une convention potentielle avec par exemple un agriculteur susceptible d'étendre les déjections des canidés n'est pas envisageable du fait du faible volume engendré par l'élevage de 6 loups.

Ce dossier a été relu et corrigé par Pierre Godlewski, consultant et expert en parcs animaliers et tourisme.

Titulaire d'un Master en Droit et d'un Diplôme d'études spécialisées en gestion de projets touristiques, Pierre Godlewski a réalisé son parcours professionnel, depuis 1998, dans le secteur des sites de loisirs. Il apporte régulièrement son expertise dans les parcs zoologiques, la conception d'hébergements immersifs en parcs, et ses conseils au niveau opérationnel et assistance au développement

Date et signature :

Anne Frézard, le 30 mars 2023



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'activité envisagée relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2140 au titre de la nomenclature des ICPE.

Au vu du régime de l'autorisation sus visé, dans un premier temps, une demande d'examen au cas par cas a été réalisée conformément à l'article R 122-3 du code de l'environnement auprès de la MAAE (Mission d'Appui à l'Autorité Environnementale) de la DREAL.

La demande d'examen au cas par cas présentait les pièces suivantes :

- CERFA 14734*03
- ANNEXE N°1 au CERFA 14734*03
- Un plan de situation au 1/25000
- Des prises de vue le long de la propriété
- Un plan du projet
- Un plan des abords du projet
- Un descriptif des clôtures
- Le protocole hygiène et sécurité
- Le plan de secours
- Le plan des filières d'assainissement
- Un texte de présentation des objectifs du projet

ARRÊTÉ

Portant décision après examen au cas par cas
de la demande enregistrée sous le numéro F02421P0229
en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-314 du 23 décembre 2021 portant délégation de signature de la préfète de la région Centre-Val de Loire à Monsieur Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F02421P0229 relative à la création d'un élevage de six loups arctiques déposée par la société Wolf Project à Cerdon (45) reçue le 9 décembre 2021 et considérée complète le 16 décembre 2021 ;

VU l'avis de l'agence régionale de santé du 10 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la création d'un élevage de six loups arctiques relevant du régime de l'autorisation 2140 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à Cerdon (45) ;

CONSIDÉRANT que le projet relève de la catégorie 1^{ra} du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le projet fera l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et qu'il sera donc soumis à une étude d'incidence conformément à l'article R. 181-14 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que cette procédure, compte tenu du cadre réglementaire la régissant, est de nature à assurer la prise en compte des incidences environnementales potentielles liées à l'activité projetée

CONSIDÉRANT que le projet se situe dans la zone N du PLU de la commune de Cerdon, approuvé le 19 janvier 2016 ; que le projet contient « un lieu d'implantation de HLL » dans le sous-secteur Nb ; que les habitations légères de loisirs (HLL) ne sont actuellement pas autorisées dans le sous-secteur Nb ;

CONSIDÉRANT que le projet ne pourra pas être mis en œuvre dans sa globalité en attendant une évolution du règlement et/ou du zonage du PLU ;

CONSIDÉRANT ainsi que le projet n'est pas susceptible d'entraîner, sur l'environnement et la santé humaine, d'autres incidences négatives notables que celles qui seront examinées dans le cadre de la procédure susmentionnée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La création d'un élevage de six loups arctiques déposée par la société Wolf Project à Cerdon (45) n'est pas soumise à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

ARTICLE 2 : La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Elle ne préjuge pas d'exigence ultérieure relevant d'autres procédures réglementaires.

ARTICLE 3 : Les voies et délais de recours sont précisés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le
Pour la Préfète de la région
Centre-Val de Loire et par délégation,

Yann
DERACO
yann.deraco
yann.deraco

Signature numérique
de Yann DERACO
yann.deraco
Date : 2023.01.19
22:05:14 +01'00'

2 / 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire – 101, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
Tél. (standard) 02 38 91 45 45 – www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire

LE PORTEUR DE PROJET

Ce projet est le fruit du travail et des réflexions de Anne Frézard, directrice de la SAS et de Irina Andryushchenko-Basquin, présidente de la SAS, à l'origine de la structure intitulée Wolf Project.

Irina Andryushchenko-Basquin est psychologue, coach, zoothérapeute, et présidente de l'association 4 Pattes Tendresse (la plus vieille association de France œuvrant en médiation animale).

Anne Frézard était jusqu'en mai responsable d'exploitation du Parc Argonne Découverte (parc animalier et de loisirs ardennais), depuis 2008, titulaire du certificat de capacité pour la présentation au public de *Canis lupus* et docteur en Biologie de l'université de Tours. Son sujet de recherche était le bien-être des loups en captivité et sa thèse a été soutenue en 2002. Elle travaille en parc zoologique, notamment avec des loups, depuis 1999.

Elle réalise aujourd'hui des missions de consulting pour des parcs animaliers sur le thème du loup (conception d'enclos, scénographie, animations et événementiel).

Les CV sont présentés en annexe.

LOCALISATION

Anne Frézard est propriétaire du site d'implantation. Cette propriété répond à tous les besoins de la structure.

La propriété est suffisamment petite pour être **facilement sécurisée** et suffisamment grande pour concevoir un **enclos répondant aux besoins des animaux**.

Les arbres de la partie forestière ne sont pas grands, ce qui permet de **concevoir un enclos qui ne souffrira pas de destruction de clôtures en cas de chute de branches et/ou d'arbres lors d'intempéries**.

Il y a deux espaces d'habitation ce qui permet la création d'un logement de fonction. **Il y aura donc une présence permanente sur site pour assurer la sécurité des lieux de jour comme de nuit**. Des caméras de surveillance situées en périphérie de l'enclos complèteront la surveillance directe.

La propriété, est située dans un contexte naturel authentique et pour autant proche de Paris, ce qui est un atout majeur si l'on souhaite accueillir des entreprises de région parisienne, dans le cadre des séminaires.

NATURE ET VOLUME D'ACTIVITE

Il s'agit de réaliser un **élevage et présentation au public de 6 loups** (maximum), comme support à des **séminaires et dans un second temps comme sujet de recherche scientifique**. Le nombre de séminaires est fixé à un par semaine de mars à octobre. Les participants seront au nombre de 10 maximum par séminaire. Les séminaires se dérouleront en deux parties : une partie théorique en salle et une partie observation du comportement, sur 1.5 à 2 jours.

Les séminaires :

Un séminaire type se déroule ainsi (**programme d'un séminaire type**):

En amont : travaux de préparation avec le dirigeant/responsable. On y évoquera notamment le comportement à avoir lors des observations des loups.

1 jour : 9h00 – 18h

- Accueil : les participants se voient remettre le règlement intérieur qu'ils doivent signer (Article 8 de l'arrêté du 25 mars 2004)
- 1ère session de travail en salle. A la fin de la séance, les conditions d'observation sont présentées et les règles de sécurité sont explicitées.
- Séance d'observation des loups
- Débriefing
- Déjeuner
- 2ème session de travail en salle
- Séance d'observation des loups
- Clôture de la journée
- Transport vers le lieu d'hébergement

2ème jour : 9h00 – 14h

- Accueil, session de travail en salle
- Séance d'observation des loups
- Echanges autour des expériences vécues
- Elaboration d'un plan d'action en commun
- Clôture du séminaire : conclusions, échanges, feedback
- Déjeuner

En aval : Transmission d'un compte-rendu au dirigeant (analyse, synthèse)

Les sessions d'observation à caractère scientifique :

Cette activité pourrait démarrer une fois l'accueil de séminaristes effectif et lorsque des partenariats avec le milieu scientifique seront mis en place.

Un système de vidéosurveillance et d'enregistreur permettra de suivre le comportement des animaux de jour comme de nuit dans le cadre du suivi éthologique des individus. Des sessions d'expérimentation du type réaction à la nouveauté, résolution de problèmes afin d'évaluer par exemple les capacités cognitives des individus pourront être facilement réalisées.

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Anne Frézard est titulaire du certificat de capacité pour la présentation au public de l'espèce *Canis lupus* depuis 2009. A ce titre, elle a géré notamment l'élevage des loups du Parc Argonne Découverte dans les Ardennes depuis 2010, parc qu'elle a dirigé depuis 2008. Auparavant, elle a travaillé au parc animalier de Ste Croix en Moselle où elle assurait notamment le suivi du comportement des loups d'Europe et arctiques ainsi que les missions de vulgarisation scientifique. Elle a soutenu une thèse en 2002, à la faculté de Tours sous la direction de Gille le Pape, thèse portant sur le loup captif : le loup (*Canis lupus lupus*), de la connaissance du monde propre à l'amélioration des conditions de captivité. Elle y travaille à nouveau en tant que formatrice et consultante.

Irina Andryushchenko-Basquin est psychologue depuis 1997. Elle a pu développer ses compétences dans divers contextes : dans le cadre d'entreprises privées, dans l'enseignement, en libéral et dans le cadre associatif en médiation animale. Elle est formée également en zootechnie (diplôme d'Etat obtenu en Russie) et à l'éthologie (Diplôme DE de l'ENVA).

Au niveau financier, les coûts d'installations de l'enclos et des équipements dédiés aux séminaires seront pris en charge par Wolf Project et Anne Frézard ; ils seront de l'ordre de 100 000 € constitués d'un apport de fonds propres. Le projet un emprunt de 80 000 € sera étudié une fois l'autorisation obtenue, et contracté auprès du CIC.

La partie financière a été détaillée dans le volet plan d'affaire de ce projet.

Anne Frézard possède en effet un capital mobilier et immobilier nécessaire et suffisant à cette entreprise.

L'intérêt de l'emprunt sera toutefois étudié avec le conseiller bancaire de Anne Frézard et celui de Wolf Project une fois l'autorisation d'ouverture obtenue. Le conseiller bancaire de Wolf Project, directeur de l'innovation au CIC Jean-Louis Basquin (tel. 06.18.09.64.32, e-mail: jeanlouis.basquin@cic.fr) précise que l'emprunt pourra être étudié une fois l'autorisation obtenue.

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT

L'activité sera menée le temps de la vie de la meute, à savoir une quinzaine d'années, car il n'y aura pas de reproduction des animaux élevés sur place.

A la fin de l'activité, les installations zootechniques seront démantelées. Le bien redeviendra une maison d'habitation simple, avec maintien de la clôture périphérique.

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussignée, Anne Frézard déclare être propriétaire, en nue-propiété, de la propriété intitulée le Four à Chaux, à Cerdon du Loiret (45620). Mon père Yves Frézard en est l'usufruitier, et ce, depuis le 12 mars 2021.



ANNEXES

Certificat de capacité



PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CULTURE

VG / 2009

CERTIFICAT DE CAPACITE n° 08-2009-007

**POUR L'ENTRETIEN ET LA PRESENTATION AU
PUBLIC D'ANIMAUX D'ESPECES NON DOMESTIQUES
AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT FIXE**

Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment son article
L413-2,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs
des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les
régions et départements,

Vu le décret du 27 juin 2008 portant nomination de M. Jean-
François Savy en qualité de préfet des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009/296 du 14 septembre 2009
portant délégation de signature à M. Nicolas HONORE, secrétaire général
de la préfecture des Ardennes,

Vu la demande établie le 17 novembre 2008 de Mme Anne
Frézard – Garel domiciliée à Brécy-Brières, Rue Principale, sollicitant un
certificat de capacité pour l'élevage de loups d'Europe présentés au public
au sein du centre d'interprétation de la nature « Nocturnia » à Olizy-Primat,

Vu le rapport de la direction départementale des services
vétérinaires reçu en préfecture le 26 janvier 2009,

Vu mon courrier VG/2009/23 du 30 janvier 2009 transmettant
au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire, pour instruction, le dossier de demande de
certificat de capacité pour l'entretien et la présentation de loups de Mme
Anne Frézard-Garel domiciliée à Brécy-Brières,

Vu le courrier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer du 3 septembre 2009, reçu en préfecture le 8 septembre 2009, relatif à l'avis rendu par la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive, réunie en sa formation pour la délivrance des certificats de capacité le 30 avril 2009 et concernant la demande de Mme Anne Frézard-Garel à Brécy-Brières,

Le demandeur ayant eu connaissance de la présente décision qui lui a été notifiée en projet, en recommandé avec accusé réception, le 25 septembre 2009,

Vu le courrier du 29 septembre 2009 de Mme Anne Frézard-Garel à Brécy-Brières m'informant n'avoir aucune observation à formuler quant au projet de certificat de capacité précité,

DECIDE

Article 1^{er} : Un certificat de capacité est accordé à Mme Anne Frézard-Garel pour l'entretien et la présentation au public, au sein d'un établissement fixe, de l'espèce loup (*canis lupus*).

Article 2 : La présente décision n'autorise pas la détention d'animaux d'espèces autres que celle citée à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 : La délivrance du certificat de capacité ne préjuge pas de l'obtention des autres autorisations requises pour l'établissement sur la base de réglementations différentes.

Article 4 : La présente décision ne vaut pas autorisation d'ouverture de l'établissement.

Article 5 : Celle-ci sera affichée par l'intéressée à l'entrée de l'établissement.

Article 6 : Le non respect des prescriptions figurant dans cette décision expose son bénéficiaire à des sanctions administratives ou pénales, conformément aux articles L413-5 et L415-3 à L415-5 du code de l'environnement.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Charleville-Mézières, le 1^{er} octobre 2009.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Nicolas Honoré.

Curriculum Vitae

Irina Andrvushchenko-Basquin

Psychologue

n° ADELI 60.93.0471.2

Domicile : 17 A, rue de la Croix Noire, 60150, Montmacq

Portable : 06.08.49.07.03

Née le 4 novembre 1972, Moscou, Russie

Nationalités : russe et française



COMPETENCES

- **Prise en charge :**

Adultes : thérapie de couple, familiale ou individuelle, coaching (contextes professionnels)

Enfants et adolescents : en thérapie familiale

- **Animation de groupes de parole, séminaires, conférences, stages**

- **Zoothérapie** : interventions avec des animaux domestiques dans des milieux hospitaliers, animation à visée thérapeutique / thérapie auprès des personnes âgées atteintes de démences de type Alzheimer et/ou troubles de personnalité, des personnes handicapées, polyhandicapées.

- **Formations en zoothérapie (initiation, perfectionnement, supervision)**

FORMATIONS

1988-1991 : BTS en zootechnie, Moscou

1997 : DEA en psychologie, Université Lomonossov, Moscou

2009-2012 : Formation en thérapie familiale systémique, Bruxelles

2011 : Formation certifiante en zoothérapie, 4 Pattes Tendresse, Paris

2018 : Formation diplômante en éthologie, ENVA, Paris

EXPERIENCE

Depuis juin 2022 : Psychologue en libéral (psynyou.fr) : thérapie individuelle, thérapie de couple.

Depuis octobre 2019 : Présidente de la SAS Wolf Project (wolfproject.fr) : Animation des

séminaires de développement personnel, coaching individuel et collectif, audit (GRTGaz, AG Software...)

Depuis juillet 2015 : Présidente de 4 Pattes Tendresse, association loi 1901, créée en 1994. (4pattestendresse.fr)

2015-2022 : 4 Pattes Tendresse : Création de nouveau programme de Formation d'Intervenant en Médiation Animale, animation des formations pour des intervenants en médiation animale (formation de 500 h au total)

2011-2017 : Psychologue zoothérapeute pour 4 Pattes Tendresse, association loi 1901

- Activité à visée thérapeutique, zoothérapie, animation pour des personnes âgées non-autonomes et des personnes polyhandicapées

2010 – 2014 : Psychologue en exercice libéral (Picardie, Nord-Pas de Calais, Ile-de-France)

- Thérapie individuelle, de couple, familiale ; coaching individuel et collectif (Europcar, SEGRO...)
- Analyse des pratiques (cabinet RH ; école Montessori...)

2006 – 2009 : Consultant coach, Forthomme & Associés, Paris

- Coachings individuels, d'équipe
- Animation de séminaires, de réunions de réflexion, de formations (grandes entreprises françaises et internationales : RATP, Société Générale, EDF, GDF etc.)
- Enseignement (programme « Posture coaching »), HEC Paris

2004 – 2005 : Assistante de recherche, Reims Management School, Reims

1992 – 2003 : Psychologue, entreprises du secteur privé, Russie, Moscou

- Formations, recrutement, coaching interne

PUBLICATIONS

- *Oracle de la Meute*, cartes et livre, 2023
- « Psychothérapies » (Suisse), 2017/2, *Le rôle d'un animal dans le processus thérapeutique : quel « profil » pour quel objectif ?* avec Sarah Chelly
- Expansion Management Review, 2007, *Les interactions par delà les frontières culturelles*, avec Pierre Forthomme
- La Tribune, 14 mai 2007, *Pour en finir avec les stéréotypes sur la Russie*, avec Pierre Forthomme
- *Je m'appelle Briscantina*, roman, 220 p., 2009, Moscou

Anne Frézard
Le Four à chaux
45620 Cerdon
Tel : 06 75 10 40 61
Courriel : frezardanne08@gmail.com



Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Expériences professionnelles

Depuis mai 2023 : consultante pour Wolf Project : conception d'enclos, pédagogie, événementiel sur le thème du loup et du bien-être animal

Depuis 2013 : **enseignements** à l'université de Reims en Ethologie, enseignement à la ferme du Souchinet (Aisne) dans le cadre de la formation pour soigneurs animaliers

Août 2008 – mai 2023 : **Responsable d'exploitation**, Au Parc Argonne Découverte (Nocturnia), Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (08)

- Régisseur et capacitaire
- Gestion du personnel et du site
- Conception de présentations animalières
- Conception d'animations pédagogiques et animations
- Programmation d'événementiels
- Encadrement des soigneurs, animateurs et des stagiaires en soins animaliers, aménagements paysagers et éthologie

2004 à 2008 : **Responsable animalière et pédagogique** à Nocturnia

2003 et 2004 : **Rédactrice d'articles** sur les espèces protégées dans la revue La Chasse en Alsace

1999 à 2004 : **Responsable scientifique** au parc animalier de Ste Croix (57).

- Conception et entretien d'une exposition, muséographie
- Soins animaliers
- Conception d'animations pédagogiques et animations
- Conception de panneaux pédagogiques et vulgarisation scientifique
- Encadrement de stagiaires en éthologie et en animation
- Recherche en éthologie, suivi des études menées sur le bien-être des animaux, mise en place de collaborations scientifiques

1998 : **Enseignante en éthologie** à l'université de Tours (37) ; travaux dirigés et travaux pratiques

Formation

2002 : **Docteur en Sciences de la Vie** de l'université de Tours, discipline : éthologie (sujet de recherche : le loup captif, de la connaissance du monde propre à l'amélioration des conditions de captivité), mention félicitations du jury.

1998 : **DEA de Biologie du comportement** - université Paris XIII, mention assez-bien

1997 : **Maîtrise de Biologie des Populations et des Ecosystèmes** - université de Tours, mention assez-bien.

Communications

Publications dans des revues internationales à comité de lecture

- Germain E., **Frézard A.**, Hauth D., 2007. Feeding enrichment for captive mandrills; *The Shape of Enrichment*, vol 16, issue 1/2
- **Frézard A.**, Laventurier C., 2005. Education and Enrichment: Children, Ethograms, and a Raccoon Project. *The Shape of Enrichment*, vol 14, issue 1.
- **Frézard A.**, Le Pape G., 2003. Contribution to the welfare of captive wolves (*Canis lupus lupus*). Comparison of the behavior of six packs; *Zoo Biology*, 22: 33-44.
- Viana A., **Frézard A.**, Malosse C., Della Lucia T.M.C, Errard C., Lenoir A., 2001. Colonial recognition of fungus in the fungus-growing ant *Acromyrmex subterraneus subterraneus* ; *Chemoecology*, 11: 29-36.

Communications orales dans des colloques

- **Frézard A.**, 2007. Les enrichissements des conditions de captivité en parcs zoologique : la mise en scènes des comportements naturels. Journées d'Etudes les Monstrations, Paris, décembre 2007.
- **Frézard A.**, 2006. Approche psycho-éthologique de l'étude des conditions de captivité des loups. SFECA, Boulton-aux-Bois, mars 2006.
- **Frézard A.**, Le Pape G., 2000. Amélioration des conditions de captivité du chat forestier (*Felis sylvestris*). Zoosciences. Amiens, octobre 2000.
- Le Pape G., **Frézard A.** et Montaudouin S., 2002. Le loup est-il un prédateur comme les autres ? Colloque d'histoire des connaissances zoologiques, Liège, janvier 2002.
- Montaudouin S., **Frézard A.**, Le Pape G., 2002. Les parcs et zoos nous montrent-ils des animaux dénaturés ? Zooéthique, Villars les Dombes, octobre 2002.

Autres supports

Réalisation d'un DVD sur le thème du comportement du loup captif : *The Enclosure* ; Exposition La chose publique - Atmosphères de la démocratie, de B. Latour ; Zentrum für Kunst und Medientechnologie, Karlsruhe, de mars à août 2005.

Règlement intérieur

1. Horaires d'ouverture

Le parc n'est pas ouvert que pour les groupes ayant réservé un séminaire

2. Les visiteurs ne sont autorisés à circuler dans la propriété qu'accompagnés par un membre du personnel.
3. Les clôtures et barrières de sécurité ne doivent en aucun cas être franchies.
4. Dans le parc, il est interdit de quitter les sentiers et les plantations doivent être respectées.
5. L'usage des vélos est interdit au sein de la parcelle.
6. Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du parc conformément à l'arrêté ministériel du 21 août 1978.
7. Il est interdit d'introduire des armes, produits dangereux, des instruments sonores ou tout objet susceptible de déranger les visiteurs.
8. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et dans la parcelle forestière. Une zone fumeur est à la disposition des visiteurs à proximité de la salle de séminaire
9. Il est interdit de jeter quoique ce soit sur le sol. Des poubelles sont à la disposition des visiteurs à proximité de la salle de séminaire.
10. L'accès aux locaux techniques est strictement interdit aux visiteurs.
11. Toute personne reconnue comme ayant détérioré des équipements pourra immédiatement être expulsée du site et sera susceptible d'être poursuivie.
12. Il est strictement interdit de donner de la nourriture aux animaux.
13. Il est strictement interdit de déranger les animaux ou de nuire à leur bien-être.
14. Il est obligatoire de respecter les consignes données par le personnel du parc, notamment lors de l'observation des animaux.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera exclue du site et, en cas de faute grave, fera l'objet de poursuites judiciaires. Wolf Project décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident suite au non-respect de ce règlement.



Règlement intérieur du Parc Argonne Découverte

Règlement de service et mesures d'hygiène et de sécurité

1. Procédure d'entrée dans l'enclos

Les loups sont potentiellement dangereux, notamment par l'effet de meute, aussi toute intervention à l'intérieur du parc devra se faire avec discernement. En dehors du repas distribué à proximité du sas, toute intervention à l'intérieur doit être effectuée par 2 personnes. S'il s'agit d'un travail long, un filet de sécurité temporaire sera implanté. Il est nécessaire d'avoir sur soi un moyen de joindre l'extérieur (téléphone).

Consignes générales :

- Visualiser les animaux avec de pénétrer dans l'enclos
- Refermer les portes des sas après les avoir franchies
- Ne pas tourner le dos aux animaux
- Ne pas courir
- Ne pas se baisser
- Longer les clôtures
- Ne pas se laisser encercler
- Si nécessaire les nourrir avant et se munir d'une fourche ou d'un bâton.

Le contrôle de l'intégrité de la clôture devra se faire à l'aide des caméras de manière quotidienne. Un tour de clôture devra avoir lieu toutes les semaines.

Un mini repas des animaux devra avoir lieu tous les jours afin de vérifier l'état sanitaire des animaux et de distribuer le cas échéant d'éventuels médicaments. Les repas plus conséquents seront distribués selon le programme hebdomadaire établi.

Les troubles du comportement et/ou blessures devront être signalés au capacitaine.

Si à l'approche de l'enclos, un ou plusieurs individus démontrent des comportements de « marquage territorial » (signes de mécontentement facilement observables), l'entrée n'aura lieu que si ces comportements disparaissent totalement. Toute observation ne sera faite qu'en dehors de l'enclos.

2. Les mesures d'hygiène

Mesures collectives de prévention

Veiller à ce que la nourriture soit stockée dans des conteneurs inaccessibles aux animaux extérieurs. Nettoyer tous les jours les locaux zootechniques et le matériel utilisé.

Mesures individuelles de prévention

Procéder au lavage des mains avec brosse douce sous les ongles après toute manipulation.

Lors des tâches à effectuer en forêt, porter des vêtements longs et utiliser un spray répulsif pour les tiques à toutes les périodes sauf en hiver.

Entreposer les vêtements de travail dans un lieu séparé des vêtements de ville.

La vaccination antitétanique est obligatoire.

Mesures de prévention secondaires

Signaler tout incident/accident dans le registre des activités quotidiennes.

En cas de plaie superficielle, d'égratignures ou de projection cutanée sur peau lésée, il faut effectuer successivement et dans l'ordre : un lavage avec un savonnage, un rinçage soigneux à l'eau claire puis l'application d'une solution antiseptique (Dakin) pendant 5 minutes. Après séchage, réaliser un pansement protégé. Vérifier à l'aide du carnet de vaccination que le dernier rappel antitétanique a moins de 10 ans.

En cas de plaie importante, procéder comme déjà décrit puis consulter le médecin traitant.

En cas de morsure : toute morsure doit être considérée comme septique et faire l'objet d'une désinfection par trempage dans du Dakin pendant 15 minutes puis d'une consultation médicale.

En cas de projection oculaire : effectuer un lavage abondant à l'eau ou au Dacryoserum puis instiller 2 gouttes de collyre antiseptique. L'application devra être renouvelée 3 fois dans les 24h.

3. Mesures de sécurité pour le public

Veiller à ce que les visiteurs suivent obligatoirement les consignes, notamment lors de l'observation des animaux, sous peine d'être exclus du séminaire.

Le bien-être des animaux doit être respecté par tous. Si une personne ne suit pas les consignes de calme, de respect des lieux et des animaux, elle sera exclue.

Réponse comportementale de cerfs naïfs et non naïfs à l'urine de loup, article publié par Hermine Annette Lisa van Ginkel, Christian Smit, Dries Pieter Jan Kuijper, en novembre 27, 2019.

Behavioral response of naïve and non-naïve deer to wolf urine, Hermine Annette Lisa van Ginkel, Christian Smit, Dries Pieter Jan Kuijper, en November 27, 2019 (<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0223248>)

Les résultats de cette recherche indiquent qu'il n'existe aucune réponse comportementale du cerf (espèce cerf rouge) à l'urine de loup :

« L'urine de loup n'a pas eu d'effet sur le comportement des cerfs rouges dans la zone où le loup est absent. Notre résultat correspond à celui d'Elmeros et al. qui n'ont également constaté aucun effet de l'urine de loup sur le comportement des cerfs rouges ou des chevreuils dans une zone où les loups sont absents. Plusieurs études ont suggéré que les ongulés peuvent perdre leur comportement anti-prédateur après avoir vécu en l'absence de leur prédateur naturel pendant plusieurs générations. Nos résultats de l'étude... pourraient indiquer que les cerfs rouges de la zone où les loups sont absents n'ont pas reconnu l'odeur de leur prédateur ancestral et sont donc naïfs. Cependant, il serait trop simple de conclure directement que les cerfs rouges de la zone sans loup sont naïfs uniquement parce que nous n'avons pas observé d'augmentation du comportement de vigilance.

Une autre hypothèse pour expliquer l'absence de réaction comportementale dans la zone sans loup est que les cerfs rouges associent l'urine de loup à la présence de chiens domestiques (*Canis lupus familiaris*). L'urine de différentes espèces de carnivores contient des composants chimiques similaires auxquels les espèces peuvent réagir. Les loups et les chiens sont étroitement liés et les cerfs rouges peuvent donc réagir de la même façon à l'urine ou à d'autres indices olfactifs des loups et des chiens (voir Arnould et al.). Carthey et al. ont montré que le chien et le dingo (*Canis lupus dingo*), étroitement apparentés, ont également des profils olfactifs similaires, ce qui rend la reconnaissance du prédateur principal difficile pour leurs espèces proies. Étant donné que les chiens en laisse ... sont assez courants dans notre zone sans loup, les cerfs rouges sont censés être bien familiarisés avec l'odeur canine et pourraient donc ne pas réagir à l'urine de loup..., car les cerfs rouges pourraient avoir appris que les seuls canidés présents (chiens en laisse) ne représentent aucune menace. Cela peut impliquer que les profils chimiques du loup et du chien, qui sont étroitement apparentés, sont si similaires que le cerf rouge pourrait ne pas être capable de distinguer l'urine du loup "dangereux" de celle du chien "inoffensif". »

Nous considérons donc qu'il n'y aura aucun impact spécifique de la présence des loups sur le comportement du gibier environnant, différent de celle des chiens de chasse et de compagnie.

Impact et mesures associées

On peut identifier deux niveaux d'impact environnemental par rapport au projet. L'étude d'incidence faune/flore réalisée par le bureau d'études Ecogee est présentée en annexe.

- **Evacuation de déchets** placés dans une zone de la parcelle forestière par un tiers inconnu. Il s'agit essentiellement de grillages pour volières à petits gibiers, électroménagers, tôles, et objets de la vie quotidienne, représentant plusieurs m³.

- **Construction de l'enclos des loups et leur élevage**
L'enceinte de l'enclos des loups sera infranchissable par des petits et grands mammifères ne pouvant grimper le long du grillage. L'enclos ne sera par contre pas imperméable pour les petits mammifères susceptibles de grimper ainsi que pour les oiseaux et les chiroptères.

La zone envisagée pour l'implantation (4200 m²) ne comprend pas de gîte au sol et les arbres qui seront présents dans l'ensemble sont de très faible envergure et donc inaptes pour servir de gîte.

Notre expérience montre que la présence du loup captif n'impacte pas l'occupation de l'espace par les ongulés vivant à proximité de l'enclos. C'est le cas notamment au Parc Argonne Découverte. C'était le cas aussi au parc de Sainte Croix, où un des enclos des loups était conçu dans l'enclos des cervidés.

Les expériences sur ce sujet de Mme Eve Wespy, et M Anthony Kohler, tous les deux capacitaires dans des parcs exploités en zones rurales sont présentées ci-dessous.

Le point de vue de Michel Hénault, biologiste québécois est aussi présenté dans cette même partie.

En synthèse de ces éléments, nous pouvons conclure que l'impact de la présence de loups captifs sur les populations de gibiers sera nul.



Eve EL HOUARI
Capacitaire
Parc Animalier des Monts de Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP 302
23000 GUERET

Anne FREZARD
Capacitaire
Parc Argonne Découverte
RD946 Bois de Roucy
08250 OLIZY-PRIMAT

Ste Feyre le 9 mars 2023,

Madame FREZARD,

Pour donner suite à votre demande concernant l'impact de l'implantation d'enclos accueillant des loups sur la faune sauvage et le gibier, voici un résumé de notre propre expérience.

Le Parc Animalier des Monts de Guéret a été implanté en 2001 dans le Massif Forestier de Chabrières.

Avant la fermeture des clôtures périphériques, des battues ont été organisées afin d'être sûr de ne pas enfermer de gibier dans l'enceinte du Parc. Depuis, des battues administratives sont organisées très régulièrement autour du parc pour déloger le gros gibier (chevreuils, sangliers) qui vient se réfugier le long de nos clôtures.

Nous avons régulièrement des traces de passage de blaireaux et renards sous nos portails. Et pour la petite anecdote nous avons une renarde qui s'est installée avec ses petits plusieurs années de suite à quelques mètres de la tanière d'une de nos louves reproductrices. Présence permanente dans l'enceinte du parc d'écureuils, de martres, de passereaux et en période de chasse, de faisans.

Nous avons pour habitude de nourrir régulièrement nos meutes avec des grosses carcasses de viande (moutons, globes et épaules de vache). Ce mode de nourrissage profite aux rapaces et corvidés qui viennent se servir une fois les loups repus.

Après plus de 20 ans d'existence, nous avons remarqué quelques changements principalement au niveau des oiseaux.

Une trentaine de Grands Corbeaux se sont installés en 2014 à quelques centaines de mètres.

Présence deux fois par an du Milan Noir et du Milan Royal pendant plusieurs semaines.

Cette année nous avons également eu de la reproduction de Milan Noir à proximité du Parc.

En espérant que ces quelques informations sur notre situation vous seront utiles.

Je vous prie d'accepter, Mme FREZARD, mes sincères salutations.

Eve EL HOUARI
LOUPS DE CHABRIÈRES
Parc Animalier
des Monts de Guéret



Anthony Kohler
Directeur Zoologique
Capacitaire : 2022 DDPP 436 / 2022 DDPP 437

Parc Animalier de Sainte Croix
Domaine de Sainte Croix - 57810 Rhodes

A Rhodes, le 12 mars 2023,

A qui de droit,
Madame, Monsieur,

Anne Frézard m'a consulté pour avoir mon retour d'expériences sur l'impact de loups captifs sur la faune sauvage environnante.

Ayant une expérience depuis plus de 15 ans avec des loups captifs sur 4 sites différents, en France et en Belgique, notamment avec des enclos en zone d'immersion de cervidés au Parc Animalier de Sainte Croix et au Domaine des Grottes de Han, je peux affirmer que la présence des meutes n'a pas eu d'effets négatifs sur le mode de vie des ongulés.

La présence de loups, même captifs, peut susciter des craintes de la part des chasseurs, qui ont peur que la présence du canidé fasse fuir le gibier. Les réalisations des plans de chasse sur les parcelles avoisinantes des structures concernées n'ont été en aucun cas impactées par la présence des loups.

En effet, la peur du loup n'est pas innée pour le gibier : elle s'acquiert avec l'expérience. Ces éléments sont bien décrits dans les analyses préliminaires du Programme Prédateurs Proies de l'OFB, ayant bien montré que la réaction des proies, se faisait à posteriori et avait une durée limitée dans le temps.

Mon expérience ainsi que le fonctionnement des parcs animaliers en milieu naturel montrent que les ongulés sauvages restent à proximité des zones d'élevage de loups sans modifier leur schéma d'utilisation de l'espace.

Je reste à votre disposition pour de plus amples échanges sur le sujet si cela s'avère nécessaire.

Bien cordialement,

Anthony Kohler



Bonjour madame Frézard,

En réponse à votre question sur l'impact éventuel de la mise en place d'un élevage de loup sur le comportement du gibier, je vous invite à considérer l'avis suivant.

Il serait étonnant que le gibier quitte le secteur. Ce ne serait pas à son avantage, les zones ainsi délaissées offrant en peu de temps une ressource alimentaire disponible en bonne quantité si elle n'est pas broutée. Si on examine les réactions du bison et du wapiti à l'introduction du loup au parc Yellowstone (Laundré et al. 2001), on peut voir comment ces espèces ont réagi face à l'arrivée d'un nouveau prédateur (le coyote et l'ours étant déjà présents). Les mâles des deux espèces ne changent pas leur quête alimentaire, il est trop important pour eux d'être en bonne condition physique pour augmenter leur succès reproductif. Dans le cas des femelles, seules les ~~wapities~~ suitées ont augmenté leur niveau de vigilance, les ~~wapities~~ non suitées et les bisons suitées ou non n'ayant pas changé beaucoup le leur. Cette différence provient selon les auteurs de la plus haute probabilité de rencontre avec le prédateur et une réévaluation de cette nouvelle source de létalité plus importante pour ce segment que pour les trois autres.

Cette étude de l'impact de l'arrivée du loup sur le comportement du gibier en milieu naturel suggère donc que le gibier ne quitte pas le secteur mais ajuste plutôt le temps consacré à son alimentation relativement à celui consacré à la surveillance de la présence éventuelle d'un prédateur associée à un risque de mortalité ; seulement les femelles suitées ont montré un ajustement à la présence d'un nouveau prédateur. Dans le cas d'un élevage de loup au Four à Chaux, il n'y a pas d'évidence qui suggère une réaction du gibier. Celui-ci n'a aucune connaissance de ce risque de prédation et seuls les hurlements occasionnels des loups signaleront sa présence. Celle-ci n'étant associée à aucune mortalité, ce nouveau son deviendra rapidement partie de l'environnement. Le gibier est certainement plus attentif à la présence d'humains et des routes qui circonscrivent la forêt.

Souhaitant le tout utile, je vous prie d'accepter mes cordiales salutations.

Michel Hénault, biologiste, ~~M.Sc.~~

ABQ #1216

Référence citée

~~Laundré, J.W., I. Hernández et K.B. Altendorf. 2001. Wolves, elk, and bison - reestablishing the 'landscape of fear' in Yellowstone National Park, U.S.A. Can. J. Zool. 79:1401-1409. DOI-10.1139/cjz-79-8-1401~~

- **Coupes d'arbres**

Il n'y a pas de défrichage à réaliser étant donné que seul le périmètre de l'enclos des loups est concerné par un léger déboisement. La vocation forestière est conservée. Le lieu d'implantation de l'enclos a été défini pour limiter la coupe d'arbres. Le diamètre de ceux malgré tout placés sur le tracé de la clôture auront un diamètre inférieur à 15 cm. La mise en place des clôtures nécessite avant tout un débroussaillage. Des sites potentiels pour l'implantation de la mare (20 m²) ne nécessitant pas de coupes d'arbres sont nombreux. Quelle que soit la date à laquelle l'autorisation d'ouverture sera délivrée, la coupe aura lieu entre novembre et février.

Il est à noter qu'une enceinte grillagée (conforme à l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 2004) a été réalisée autour de la parcelle, suite à l'accord obtenu auprès du service instructeur.

Cette enceinte, de 1.80m de haut, a été réalisée en ursus lourd (diamètre 2.5 mm, mailles progressives). Elle empêchera l'évasion des loups si jamais lors enclos principal venait à être détruit.

Ce grillage permet aussi d'interdire aux personnes de circuler sur la propriété sans autorisation.

Il permet, en revanche, le passage de petits mammifères, notamment des espèces protégées comme les hérissons ou les écureuils.

Les arbres pouvant servir de gîte pour chiroptères ont été conservés, tout comme les sujets volumineux situés le long de la route.

Une intégration paysagère sera mise en place le long de la route pour diminuer au maximum l'impact visuel de la clôture. Il s'agira de plantations d'arbustes de type cornouillers, églantiers, fusains, noisetiers, charmes, aubépine, genets.

Tableau récapitulatif des mesures ERC

Type de travaux	Evitement	Réduction	Compensation
Coupe d'arbres	Rechercher, repérer et marquer tous les arbres d'intérêt écologique, susceptibles en particulier d'abriter des espèces protégées (Chiroptères, Oiseaux cavicoles, Insectes xylophages...). Ces arbres seront évités à l'occasion de la Mise en place de la clôture. Coupe des arbres et arbustes situés à l'emplacement de la future clôture réalisée en dehors de la période de nidification (du 15 mars au 31 juillet). À noter cependant qu'aucun nid, ni trou de pic n'a été observé dans ce secteur.	Coupe limitée au linéaire des clôtures nouvellement installées : 260 m linéaires pour le périmètre de l'enceinte et l'enclos.	Installation de nichoirs
Pose de clôtures	La parcelle de l'enclos ne comprend pas de gîtes, les rares gros arbres sont conservés	Passage pour les espèces protégées toujours possible	
Evacuation de déchets	Enlèvements des dépôts de déchets, potentiellement occupés par des Reptiles, pendant entre le 15 mars et le 15 octobre		Installation de gîte pour reptiles (trous de 1m3 remplis de terre, fumier, feuilles mortes, pierres et branches)

RESULTATS DES ETUDES HYDROGEOLOGIQUES ET COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A LA LOI SUR L'EAU

Deux études réalisées par le bureau d'études Anteagroup ont été réalisées. Il s'agit d'une étude hydrogéologique, avec caractérisation du forage d'alimentation en eau et d'une étude portant sur la loi sur l'eau et un complément d'information concernant le forage.

Ces études sont présentées en annexe.

La pompe actuelle d'une capacité de 3m³/h permet une exploitation correcte du forage. La ressource en eau semble suffisante par rapport aux besoins

Aucune incidence d'est à prévoir sur les ouvrages ni sur le plan d'eau situé à proximité.

Les préconisations sont les suivantes :

- Nettoyer les installations
- Mettre en place des mesures de protection de la tête du forage
- Traiter l'eau avant utilisation (changer les filtres en place)
- Réaliser une analyse d'eau au robinet.

Le complément d'étude conclut sur le fait que l'incidence est négligeable en phase chantier.

Il y a des incidences mineures en phase opérationnelle : il faudra veiller à aménager le terrain pour éviter le ruissellement des eaux de lavage de l'enclos et des effluents produits par l'élevage des animaux. Il est à noter qu'un enclos à loups n'est pas nettoyé à l'eau. Seules les déjections et les restes alimentaires sont enlevés.